

PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 142 fr. 50. — Six mois, 260 fr. — Un an, 500 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 145 francs. — La France et l'Étranger, le mois du poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42. ABRONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Étienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

VOUGAIX, LE 18 FÉVRIER 1887

L'ŒUVRE DES DROITES

An début du discours qu'il a prononcé le 3 de ce mois au banquet offert par l'annuité des députés des Droites à leurs collaborateurs du Comité d'Études Parlementaires, M. le baron de Mackay a fait, en quelques mots, l'historique de ce comité. Il a mentionné même temps la part considérable que le Secrétariat des Droites a prise dans la préparation des discussions et l'élaboration des projets que les députés de la minorité conservatrice ont venus soumettre à la tribune.

C'est grâce à votre concours, a dit M. le Président de l'Union, que nous avons pu mener à bien l'œuvre des Droites. Les Droites ont été, d'une manière générale, poussées à l'exécution, en ce qui concerne la fécondité sans mesure de l'initiative parlementaire, exclus par l'absence de la gauche de la Commission du budget ont pu faire des recherches nécessaires, réaliser d'importants travaux, et participer à une manière fructueuse à toutes les grandes discussions.

Sur le terrain des dépenses communales et départementales, l'intervention des Droites n'a pas été moins active. Les budgets départementaux et communaux pleins sous les poids des centimes additionnels, l'État pour décharger d'autant son budget, leur impose des sacrifices énormes, trop souvent hors de toute proportion avec les résultats obtenus. Les Droites se sont toujours efforcées de mettre un frein à ces exagérations.

Le souci des finances du pays a encore servi d'autres points de vue. La part des Droites d'années récentes, est ainsi qu'elles ont combattu la disposition fixant d'ores et déjà à 17 millions la participation de l'État aux dépenses de l'Exposition de 1889 qui ne profiterait qu'à Paris.

La politique de modération dans les dépenses soutenue par les Droites permettrait d'arriver à un déséquilibre qui s'imposait, c'est celui de la contribution foncière. Quarante-six de nos départements supportent une charge dépassant de beaucoup la moyenne de 4 fr. 60 p. 100. Les Droites réclament depuis longtemps la perception par voie de dégrèvement des contingents départementaux. Cette réforme allégerait le fardeau des départements surchargés, sans nuire en rien aux départements où la moyenne de 4 fr. 60 p. 100 n'est pas dépassée.

Il est à regretter que le régime de gaspillage qui nous ruine n'ajoute à une échauffourée lointaine la réalisation de cette œuvre d'équité qui touche de si près aux intérêts de notre Agriculture.

En ce qui concerne les Droites ont multipliés leurs efforts en vue d'atténuer les effets désastreux de la crise que nous subissons. Ils ont, dès le début de la législature, au nombre de cent onze, demandé qu'un relèvement des droits à l'entrée des céréales et des bestiaux provenant de l'étranger vint rétablir les conditions normales de concurrence dans les diverses branches de la production nationale, et que l'agriculture française cessât d'être soumise au régime de la protection à rebours qui favorise les produits étrangers.

Les Droites ont également pris en main la cause des concours régionaux gravement menacés par les projets du gouvernement. Le sort des ouvriers des villes a, comme celui des populations rurales, été l'objet de la constante sollicitude des députés conservateurs. En même temps que, pour les entreprises publiques, ils n'ont cessé de réclamer qu'on réservât exclusivement aux ouvriers français l'exécution des travaux, les députés ont proposé toute une série de mesures propres à améliorer le sort matériel des ouvriers.

Et libérales : combattre énergiquement toutes les mesures antilibérales et antisociales ; maintenir fermement le principe grammic : pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux ; des économies.

LES CROYANTS SANS LE SAVOIR Les amis de Jules Vallès viennent, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, de faire une manifestation à son mémoire.

Amis ! dormez heureux ! Vous aurez des vengeurs ! Dormir, c'est vivre, dans ce monde où dans un autre.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

Les Droites, enfin, ne pouvaient laisser passer, sans protester, l'attentat porté à la liberté des cultes, à la liberté individuelle et à l'indivisibilité du domicile, à l'association des citoyens, à la liberté de conscience, à la séparation de l'Église et de l'État et à la dénonciation du Concordat qui assure à la France soixante-dix années de paix religieuse, nul naturellement rencontré, de la part des députés conservateurs, une opposition qui ne désarmait pas.

Les Droites ont également pris en main la cause des concours régionaux gravement menacés par les projets du gouvernement.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

LES DROITES DEVAIENT AVOIR À SE PRÉOCCUPER ÉGALEMENT, ET AU PREMIER CHEF, DE COMBATTRE LA LOI QUI PRÉTEND SOUSTRAIRE À LA FAMILLE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT ; qui enlève à la commune toute intervention dans le désignation du maître et le choix de la méthode ; qui lui impose des charges énormes pour des dépenses scolaires arriérées par un conseil universitaire où les contribuables n'ont même pas de représentants ; qui fait enfin de l'instituteur un fonctionnaire public plaçant, par une décision préfectorale, d'être transplanté au bout de l'autre de France, en le laissant à la merci de son supérieur hiérarchique, et en le réduisant au rôle d'agent du projet.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Cours. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Sociétés diverses, Obligat. Foncières, and Oblig. de Ch. de F. Fr.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Cours. Includes sections for Obligat. des Villes, Obligations div., and Sociétés diverses.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Cours. Includes sections for Charbonnages, Cours de Cloture au Comptant, and Dépêches Télégraphiques.

Text block containing news items such as 'L'affaire Léandri', 'Le Jugement', 'L'Assassinat', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie'.

Text block containing news items such as 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie'.

Text block containing news items such as 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie', 'L'Occupation de la Bulgarie', 'L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie'.